Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260416-DEL_2026_17BIS-DE

VIGNOC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 17

PRESENTS : Daniel Houitte, Gilles Lesage, Nicolas Daboudet, Nolwenn Fougeray, Jean-François Vermet, Alain Monvoisin, Franck Aubrée, Christian Oger, Florent Rousière, Valérie Boissinot, Sandrine Delacroix, Guillaume Etesse, Blandine Hochet, Anne-Laure Bonnin, Maryse Brehault, François Simon, Eugénie Cardinal.

Absents excusés :
Edith Garnier donne pouvoir à Daniel Houitte
Laurence Blaise donne pouvoir à Gilles Lesage

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Nicolas Daboudet

Séance ouverte à 20 h 00.

Cette délibération corrige suite à une erreur matérielle, notamment sur les taux car ils étaient inversés.

N°17bis – FINANCES -BUDGET PRINCIPAL – TAUX D'IMPOSITION - EXERCICE 2026 – APPROBATION

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
17	2	2		10

Exposé : Nicolas Daboudet, Adjoint Délégué

Nicolas Daboudet présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanisme d'équilibre des réformes fiscales.

La commune de Vignoc a décidé la construction d'une médiathèque et au regard des finances communales, il est proposé d'augmenter les taux de 2% soit :

- ✓ Taxe d'habitation résidences secondaires : **16.01%**
- ✓ Taxe foncière bâtie : **41.34 %**
- ✓ Taxe foncière non bâtie : **49.16 %**

Après délibération, conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir :

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :
  - Taxe d'habitation résidences secondaires : **16.01%**
  - Taxe foncière bâtie : **41.34 %**
  - Taxe foncière non bâtie : **49.16 %**

www.vignoc.fr • mairie@vignoc.fr
MAIRIE • 12, rue des Écoles • 35630 VIGNOC • Tél. 02 99 69 82 46

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260416-DEL_2026_17BIS-DE

- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété au service fiscalité directe locale de la direction régionale des finances publiques (DRFIP), accompagné d'une copie de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Daniel HOUITTE.

